

Table des matières

1	::: ILE-DE-FRANCE	1
2	Paris: 1 000 bornes Autolib' réactivées	2
3	Les départements refusent de payer le surcoût du Grand Paris Express	4
4	Les députés votent le premier budget de la Sécu en excédent depuis 18 ans.....	5
5	Budget de la Sécu : cinq mesures phares du projet de loi.....	6
6	Julien Denormandie : « Nous lançons un nouveau dispositif fiscal pour les rénovations dans l'ancien »	7
7	LE PARISIEN – 03/12/2018	9
8	Uber, Deliveroo... Cet arrêt de la Cour de cassation qui inquiète les plates-formes numériques	9
9	Jean-Bernard Lévy : «L'électricité décarbonée a gagné»	11
10	La peur d'être discriminé selon son âge encore très forte en entreprise.....	13
11	Les ambulanciers protestent contre la refonte du financement des transports sanitaires	14
12	Crise des gilets jaunes: Macron cherche la sortie.....	16
13	Climat : 196 pays en état d'urgence à Katowice	18
14	G20 : Trump et Xi concluent une trêve commerciale	19

1 **::: ILE-DE-FRANCE**

LE MONDE – 02/12/2018

Valérie Pécresse vise la disparition du ticket de métro « fin 2021 »

Pour remplacer les tickets, la carte magnétique Navigo Easy sera lancée dès 2019. La présidente d'Ile-de-France a également annoncé des tests de véhicules sans conducteur.

A Paris, le ticket de métro devrait disparaître d'ici la fin 2021. C'est l'objectif de la présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse (Les Républicains), qui va lancer dès 2019 le « Smart Navigo », annonce-t-elle dans un entretien au [Journal du dimanche](#) publié le 2 décembre.

« L'an prochain démarre le "Navigo Easy", carte magnétique anonyme sur laquelle vous chargerez vos tickets +. Ce sera un porte-monnaie électronique pour les voyageurs occasionnels qui, contrairement au ticket, ne se démagnétisera pas », explique M^{me} Pécresse, dans un entretien sur les projets du conseil régional pour 2019. Pour les voyageurs plus réguliers, « le "Navigo Liberté" permettra d'être débité à la fin du mois du montant des trajets effectués ».

Enfin, l'expérimentation du passe Navigo rechargeable sur smartphone Android avec Orange, va se poursuivre. « Nous sommes en négociations avec SFR, Bouygues et Apple. Nous espérons déployer ce système universel à partir de l'été 2019 », souligne-t-elle.

28 000 places en parking relais gratuites en 2021

M^{me} Péresse annonce également qu'elle fera voter, au prochain budget d'Ile-de-France Mobilités (ex-syndicat des transports d'Ile-de-France), « *la gratuité totale des parkings relais en dehors de Paris pour tous les détenteurs du passe Navigo* ».

Au total, à l'horizon 2021, 28 000 places « *seront gratuites, alors que le tarif moyen s'élève aujourd'hui à 40 euros par mois. C'est une économie d'environ 500 euros par an pour chaque usager* », promet-elle. La présidente de région ajoute que l'Ile-de-France testera l'an prochain « *des véhicules sans conducteur sur les autoroutes franciliennes, et même sur le périphérique* ».

Enfin, en matière de santé, la région lancera l'année prochaine « *avec Action Logement, la construction de 10 000 logements pour les infirmiers et les aides-soignants* », a-t-elle expliqué. « *Le but est de les retenir, car nous sommes en pénurie, et ils ont, en moyenne, trois heures de transport par jour* », précise M^{me} Péresse.

INTERVIEW JDD : <https://www.lejdd.fr/JDD-Paris/exclusif-transports-logement-en-ile-de-france-valerie-pecresse-devoile-ses-projets-pour-2019-3811724>

LE PARISIEN – 03/12/2018

2 Paris: 1 000 bornes Autolib' réactivées

Un tiers des anciennes bornes de la capitale sont de nouveau alimentées en électricité. La Ville lance ce lundi une offre d'abonnement annuel à 120 € pour les particuliers.

Les stations Autolib', mises **à l'arrêt le 31 juillet**, reprennent des couleurs. Mille bornes parisiennes (sur un total de 3 200), servant à charger les anciennes Bluecar du groupe Bolloré, sont à nouveau utilisables depuis ce week-end par les propriétaires de véhicules électriques. **Comme promis en octobre**, la mairie de Paris lance ce lundi une offre d'abonnement annuel à 120 €, permettant aux particuliers de recharger leurs batteries en quelques heures, de manière illimitée.

Selon une étude d'AAADData, environ 3 700 véhicules électriques ont été immatriculés dans la capitale depuis 2015. « Beaucoup de Parisiens et de Franciliens ont envie de passer à l'électrique, mais ont du mal à trouver des bornes de recharge, observe la maire de Paris, Anne Hidalgo. Avec ces 1 000 bornes supplémentaires, au tarif très attractif de 10 € par mois, nous leur simplifions la vie ». Ces bornes s'ajoutent aux 270 prises du réseau Belib créé en 2016 et aux quelque 300 situées dans les parkings.

« L'objectif était de proposer un système simple »

L'un des obstacles à la remise en route des prises Autolib' était la présence d'un système électronique et logiciel appartenant au groupe Bolloré. Les services de la Ville ont contourné le problème, en simplifiant les branchements et en optant pour une carte d'abonnement à poser sur son pare-brise. « Toute la partie "intelligente" des bornes a été retirée, explique François Wouts, chef du service patrimoine de voirie de la Ville de Paris. C'est assez rustique et il n'y a pas de suivi de l'usage à distance. Mais l'objectif était de proposer un système simple, respectant les normes électriques, le plus rapidement possible ».

Où sont situées les bornes ?

Des bornes Autolib' réactivées sont présentes dans tous les arrondissements (la carte exhaustive est à retrouver sur leparisien.fr). Elles sont reconnaissables à leurs lumières vertes allumées. Les mille stations à nouveau alimentées « répondent au besoin de recharge recensé actuellement. Nous avons réalimenté les secteurs les plus demandés, tout en assurant un maillage suffisant du territoire », estime François Wouts.

Comment s'abonner ?

Les demandes de « cartes de recharge » sont à effectuer sur le site paris.fr à partir du 11 décembre, ou par voie postale auprès de la Direction de la Voirie et des Déplacements, dès ce lundi. Elles seront envoyées à partir de la mi-décembre. Et pour inciter à l'usage de ce nouveau service, « celui-ci sera accessible gratuitement tout au long du mois de décembre », annonce la Ville.

Combien ça coûte ?

120 € l'année pour les particuliers. Pour les professionnels (VTC, taxi, autopartage), il faudra déboursier 600 € par an. L'abonnement donne un accès illimité à la recharge.

Comment se passe la recharge du véhicule ?

Les bornes réactivées sont des dispositifs de charge « longue », d'une puissance de 3 kW. « En gros, il faut une petite nuit pour recharger un véhicule », détaille François Wouts. Mais attention : contrairement à l'ancien système Autolib' fonctionnant avec un câble Type 1 disponible avec son enrouleur, les bornes remises en service sont dotées de prises Type 3 et dépourvues de câble. C'est donc à l'usager de brancher son câble personnel de Type 3. Une limitation technique que déplorent certains propriétaires.

Le stationnement est-il autorisé sur les bornes réactivées ?

Non. Les places dotées de bornes de recharge sont « strictement réservées à la recharge de véhicule électrique », souligne la Ville. Il est interdit d'y stationner un véhicule n'étant pas en état de charge. « Un tel stationnement sera considéré comme gênant, sanctionné par une amende de 35 € et par une mise à la fourrière du véhicule ».

«LE TYPE DE PRISE NE CORRESPOND PAS À TOUTES LES VOITURES»

Recharger son véhicule électrique pour seulement 10 € par mois ? « Évidemment, c'est un super cadeau et je dis bravo à la mairie ! », approuve Mathias, 38 ans. Cet habitant de la Porte de Versailles (Paris XVe) est propriétaire d'une Peugeot Ion depuis 2015. Pourtant, l'automobiliste converti à l'électrique ne décolère pas contre la solution technique retenue par la municipalité. Car les anciennes bornes Autolib remises en service ont, selon lui, un énorme défaut. En raison de la suppression des prises d'origine (Type 1), elles excluent plusieurs modèles de voitures, dont la sienne.

Des câbles adaptateurs existent

« Les Peugeot Ion, Citroën C Zéro, Nissan Leaf ou Kia Soul nécessitent une prise de Type 1. La Ville a choisi le Type 3. C'est une folie ! Ce format est dépassé. J'ai eu beau essayer d'alerter la mairie, rien n'y a fait », déplore le Parisien.

De son côté, la mairie justifie le choix du Type 3 pour « des raisons de respect des normes électriques » et rappelle que des câbles adaptateurs existent. « Certes mais il y a un risque de vol et de dégradation, pour des câbles personnels qui peuvent coûter 500 € pièce », s'inquiète Mathias.

Pour les conducteurs de voitures incompatibles avec la recharge en station Autolib, il existe encore le réseau de bornes Belib. «Elles sont équipées de prises universelles. Mais les tarifs sont très élevés et les places régulièrement occupées par des véhicules qui n'ont rien à y faire », regrette Mathias, qui malgré tout, continue de croire en l'électrique.

Sébastien Compagnon

3 Les départements refusent de payer le surcoût du Grand Paris Express

Alors que la ligne 14 sud coûtera presque 25 % plus cher que prévu, le gouvernement veut puiser dans les droits de mutation des collectivités.

Le titre du communiqué, en lettres capitales, sonne comme une déclaration de guerre : « *La RATP creuse le déficit de la Société du Grand Paris.* » Signé jeudi 29 novembre par les sept présidents de départements d'Ile-de-France – hors Paris –, le texte dénonce la hausse des coûts de l'extension vers le sud de la ligne 14 du métro.

Un dérapage de 500 millions d'euros, un demi-milliard, sur un budget prévu de près de 2,2 milliards d'euros pour quatorze kilomètres de ligne. Presque 25 % de hausse... Financée par la Société du Grand Paris (SGP), chargée de réaliser les 200 kilomètres du Grand Paris Express, la ligne 14 sud, censée entrer en service en 2024, est placée depuis 2015 sous la maîtrise d'ouvrage de la RATP.

Colère contre l'Etat

La question, abordée lors du conseil de surveillance de la SGP, mercredi 28 novembre, a réveillé la colère des présidents de département contre l'Etat. Celui-ci a décalé l'ouverture de plusieurs lignes pour limiter la dérive des coûts du supermétro, dont [la facture est passée de 25 milliards en 2013 à 35 milliards d'euros en 2017](#). Si la RATP fait une cible d'autant plus tentante qu'elle était en 2015 présidée par Elisabeth Borne, désormais ministre des transports, c'est bien l'Etat que visent les élus franciliens.

En cause : la convocation des présidents de départements par M^{me} Borne, vendredi 30 novembre. Le gouvernement veut, en effet, puiser dans les droits de mutation perçus par les départements pour compléter les recettes insuffisantes de la SGP.

« *Ces droits de mutation servent à financer nos politiques sociales, à un moment où le paiement du RSA rend les départements exsangues* », s'emporte François Durovray (LR), le président de l'Essonne. « *L'Etat a refusé cet été qu'un président de département prenne la présidence de la SGP, nous a interdit d'exercer la compétence sur les transports en 2015 et veut désormais qu'on paye la note !* »

Accroître les recettes

Le rejet est d'autant plus vif que le Parlement examine en ce moment même, dans le projet de loi de finances, [des mesures fiscales préconisées par le député Gilles Carrez \(LR\)](#) pour accroître les recettes de la SGP.

Mais là où M. Carrez souhaitait augmenter ces revenus de près de 250 millions d'euros par an, [les mesures votées sont plus proches de 130 millions](#) : le gouvernement a refusé d'alourdir une taxe portant sur les ménages et limité la hausse de la taxe de séjour. « *Il y a encore des marges, on peut accroître davantage la taxe sur les parkings des centres commerciaux, ce serait une fiscalité écologique* », plaide Christian Favier (PC), président du Val-de-Marne.

La RATP, de son côté, dément tout « *dérapiage* » et pointe une hausse des coûts de main-d'œuvre et de matières premières, qui s'est traduite par des réponses plus chères qu'attendu lors des appels d'offres. Reste que cette polémique fait mauvaise impression, quelques jours après l'envoi par le premier ministre d'un courrier au président du directoire de la SGP, Thierry Dallard, le rappelant à ses obligations de « *réduire d'environ 10 % le coût* » du projet en présentant « *des leviers d'optimisation détaillés* ».

Grégoire Allix

4 Les députés votent le premier budget de la Sécu en excédent depuis 18 ans

La droite dénonce les efforts demandés aux retraités et aux familles au sein du texte, présenté lundi en lecture définitive à l'Assemblée nationale.

Le budget de la Sécu pour 2019 - soit plus de 500 milliards d'euros - est en passe d'être définitivement bouclé. Rejeté jeudi par le Sénat à majorité de droite en nouvelle lecture, il revient ce lundi en lecture définitive à l'Assemblée nationale, qui devrait l'adopter dans la foulée par un ultime vote.

Pour la première fois depuis dix-huit ans, ce budget est en excédent (de 200 millions d'euros). Mais pour atteindre les objectifs budgétaires, des économies de 5,7 milliards d'euros ont été demandées aux grandes branches de la Sécu (famille, vieillesse, santé). Sur plusieurs points clés, [le projet de loi de financement de la Sécurité sociale](#) (PLFSS) pour 2019 fait l'objet de véritables divergences politiques et budgétaires entre la majorité et l'opposition.

Les sénateurs voulaient par exemple rétablir l'indexation sur l'inflation des pensions de retraite et des allocations familiales, dont les députés ont limité la revalorisation à 0,3 %, pour économiser 3,2 milliards d'euros. Pour financer cette mesure, le Sénat avait voté un report de l'âge légal de la retraite de 62 à 63 ans dès 2020, ainsi qu'une augmentation de la taxe de solidarité additionnelle (TSA) pesant sur les complémentaires santé, censée rapporter 1,5 milliard d'euros l'an prochain. Ces amendements ont été supprimés par l'Assemblée, qui a le dernier mot.

«Le Sénat a montré qu'il était possible de proposer un budget parfaitement équilibré sans porter atteinte au pouvoir d'achat des retraités et des familles», a indiqué [Bruno Retailleau](#), président du groupe LR au Sénat. Autre point de désaccord majeur: la diminution programmée du montant de la TVA affectée à la Sécu en compensation d'exonérations décidées par l'État. «Il ne faut pas "faire les poches de la Sécu" avant même que celles-ci ne soient pleines», a mis en garde le rapporteur général, Jean-Marie Vanlerenberghe (centriste).

«Avancées sociales majeures»

«Le gouvernement n'est pas favorable à reculer de façon assez brutale l'âge minimal de départ à la retraite à 63 ans», a répondu la ministre de la Santé, Agnès Buzyn. «Et nous ne partageons pas la hausse très massive des taxes sur les mutuelles et les assurances complémentaires», a-t-elle poursuivi, estimant que «cette taxation augmenterait évidemment le coût des complémentaires».

En revanche, Agnès Buzyn a défendu «deux avancées sociales majeures» portées par le budget de la Sécu: le «100 % santé» - [remboursement intégral par la Sécurité sociale et les complémentaires de certaines lunettes](#), prothèses dentaires et auditives - et pour les plus pauvres, l'extension de la couverture maladie universelle (CMU-C). «C'est un budget de la Sécu historiquement à l'équilibre, qui va libérer l'activité, protéger les plus fragiles et investit dans la transformation de notre système de santé», se réjouit Olivier Véran, député LaREM et rapporteur général de la commission des affaires sociales.

Au final, seules quelques modifications apportées par le Sénat ont été retenues par l'Assemblée. En particulier, pour répondre aux inquiétudes des producteurs de fruits et légumes, une disposition prévoyant la fin de l'exonération de cotisations pour l'emploi de travailleurs saisonniers (dispositif dit TODE) a été supprimée.

Marie-Cécile Renault

5 Budget de la Sécu : cinq mesures phares du projet de loi

Extension de la couverture maladie universelle complémentaire, remboursement des appareils auditifs et dentaires, remplacement du CICE... le projet de loi de financement de la Sécurité sociale est présenté lundi devant les députés pour le vote définitif.

• Exonération sociale sur les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires seront, pour les salariés du privé comme pour les agents de la fonction publique, exonérées de cotisations salariales à compter du 1er septembre 2019. Cette mesure se traduira pour un salarié du secteur privé par un gain annuel moyen de 200 euros. Le coût de cette mesure, visant à encourager le travail et améliorer le pouvoir d'achat, a été chiffré par le gouvernement à 2 milliards d'euros en année pleine.

• Le CICE remplacé par des allègements de charges

Les entreprises vont bénéficier de la simplification et du renforcement des dispositifs d'allègement du coût du travail. À compter du 1er janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS, surnommé «CICE associations») seront transformés en baisse de cotisations patronales pérennes sur les rémunérations n'excédant pas 2,5 smics. Cette mesure, la plus coûteuse du PLFSS, représente un montant de 20 milliards financé par l'État par le biais d'un transfert supplémentaire de TVA à la Sécurité sociale. Les allègements généraux de cotisations seront renforcés à partir du mois d'octobre 2019: au niveau du smic, l'employeur ne paiera plus de cotisations de Sécurité sociale, ce qui favorisera les créations d'emplois pour les moins qualifiés.

• Mutuelle à 1 euro par jour pour les personnes modestes

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) sera étendue en novembre 2019 aux personnes éligibles à l'aide à la complémentaire santé (ACS), soit 1,8 million de personnes. L'objectif est de permettre un meilleur remboursement des frais de santé pour les personnes modestes (gagnant entre 730 et 990 euros par mois environ pour une personne seule) mais qui sont aujourd'hui au-dessus du plafond pour bénéficier de la CMU-C (734 euros par mois pour une personne seule). La cotisation n'excédera pas 1 euro par jour, soit 30 euros par mois.

• Remboursement à 100% des lunettes, prothèses dentaires et auditives

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, l'offre «100 % santé» inscrite dans le budget de la Sécu doit être disponible à compter du 1er janvier 2019 pour les prothèses auditives, du 1er avril 2019 pour les prothèses dentaires et du 1er janvier 2020 pour les lunettes. Cette mesure, qui coûte 1 milliard d'euros, sera prise en charge pour trois quarts par l'assurance maladie et pour un quart par les complémentaires santé. Le gouvernement veillera à ce que ces dernières ne le répercutent pas dans leurs tarifs.

• Dépenses de santé

La progression de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2019 a été relevée de 2,3 % à 2,5 %, soit 400 millions supplémentaires destinés à renforcer les investissements dans le système de santé dans le cadre du plan «Ma Santé 2022» présenté mi-septembre par Emmanuel Macron. Il s'agit notamment de créer des postes d'assistants médicaux et d'inciter au regroupement des médecins de ville en communautés professionnelles territoriales de santé.

Marie-Cécile Renault

6 **Julien Denormandie : « Nous lançons un nouveau dispositif fiscal pour les rénovations dans l'ancien »**



Le ministre de la Ville et du Logement dévoile une nouvelle aide fiscale destinée à accélérer la rénovation des bâtiments vides ou en piteux état et à les remettre sur le marché.

Quelque 3 millions de logements seraient vacants en France, et la taxe sur les logements vacants appliquée depuis 1998 n'a pas eu grand effet. Le chiffre communiqué par l'Insee est toutefois à modérer car l'institut de statistique comptabilise aussi les biens vacants entre deux locations. Le nombre de logements en trop mauvais état pour être remis sur le marché est néanmoins très important. La moitié du parc locatif privé peut être qualifiée de passoires thermiques et 15 % des logements en copropriétés seraient menacés de vétusté et potentiellement dangereux.

La nouvelle aide fiscale mise en place par le ministre de la Ville et du Logement et adoptée au Sénat vendredi, se veut préventive. Cette incitation à rénover s'adresse aux ménages et aux promoteurs, avant que l'Etat soit obligé d'intervenir en urgence comme il le fait, souvent trop tard, pour tenter de sauver les copropriétés dégradées.

Le « Denormandie » dans l'ancien devrait être effectif au 1 janvier et remplacer le « Cosse » dans l'ancien dont le cadre trop compliqué n'a jamais séduit les investisseurs. Cette nouvelle aide veut aussi « réparer » les effets puissants de politiques publiques menées depuis des années : des aides dirigées surtout vers la construction neuve qui ont favorisé l'émergence de nouveaux quartiers et lotissements à l'extérieur des villes moyennes et progressivement vidé leurs centres.

La production de logements neufs baisse et vous inaugurez une aide pour l'ancien. La politique du logement est-elle en train de changer de direction ?

Pas du tout, elle doit marcher sur ses deux jambes : l'une est la construction neuve dont il est beaucoup question dans la loi logement [ELAN, NDLR], l'autre, les bâtiments existants auxquels nous portons aussi une très grande attention : beaucoup d'argent est déployé pour cela : 5 milliards d'euros d'ici à la fin du quinquennat pour intervenir dans de nombreuses sous-préfectures ou villes moyennes, 10 milliards d'euros [soit 5 de plus que prévu NDLR] pour que les grues reviennent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui en ont besoin, et à partir du 1^{er} janvier, une nouvelle aide fiscale encouragera les travaux de rénovations dans des zones où les logements sont vides ou en mauvais état. Ce dispositif est une vraie avancée : la rénovation a toujours été le parent pauvre des politiques publiques, cela doit changer.

Comment va fonctionner ce « Denormandie » dans l'ancien, est-ce une version simplifiée du « Cosse » dans l'ancien ?

Il s'adresse aux investisseurs qui souhaitent acheter un bien existant pour le mettre en location. A condition de réaliser un montant de travaux représentant 25 % du total de l'opération, [dans la limite de 300.000 euros, NDLR], ils pourront déduire de leurs impôts sur le revenu entre 12 et 21 % de leur investissement, selon qu'ils loueront leur bien pendant 6, 9 ou 12 ans. Ce dispositif fonctionnera dans les territoires où les besoins sont identifiés, notamment les 222 villes qui ont signé des conventions « Coeurs de Ville », mais aussi toutes les communes, quelle que soit leur taille, qui ont mis en place des

opérations de revitalisation de leur territoire et que l'Etat souhaite accompagner. Pour la première fois, on sort des zonages habituels pour que la politique du logement s'adapte aux besoins. Même lorsqu'elles sont situées dans des bassins d'emplois, certaines villes moyennes ou petites ont vu leurs centres désertés, cela ne doit plus durer.

Combien de logements cette aide peut-elle concerner ?

C'est très difficile à dire, car tout dépendra de la manière dont le public s'en saisira. Nous envisageons une dépense fiscale de 120 millions d'euros pour la première année, dans les opérations Coeurs de Ville. L'aide s'adresse aux particuliers qui souhaitent mener seuls les rénovations, et indirectement aux promoteurs : ils pourront racheter des immeubles et revendre les appartements en faisant bénéficier leurs clients de ce dispositif, comme ils le font dans la construction neuve, par exemple avec le Pinel.

Cette niche fiscale sera-t-elle conditionnée à un objectif final de consommation énergétique ?

Non. Ce dispositif sera simple d'utilisation car je souhaite qu'il fonctionne... Evidemment, lorsque l'on engage la rénovation d'un logement, l'isolation des fenêtres ou des combles, ou le choix du type de chauffage sont des sujets dont on se préoccupe forcément. Nous nous assurerons aussi que l'aide aille bien aux travaux éligibles et ne serve pas, par exemple, à rénover une piscine ou à simplement rafraîchir des logements qui auraient besoin de travaux beaucoup plus lourds.

Cette aide s'ajoute à tout un système maintenant le secteur sous perfusion, qui coûte cher et n'aide pas à la baisse des prix. Le choc d'offre promis est-il voué à l'échec ?

Non. L'enjeu consiste à adapter nos politiques du logement aux réalités du territoire. On ne répond pas à des demandes différentes avec les mêmes outils. La loi Logement en propose un certain nombre, en libérant la construction neuve, et nous la mettons en oeuvre de manière accélérée. Là où les Français et les Françaises n'ont pas accès au logement parce qu'il est trop cher, il faut les aider, par exemple en augmentant l'offre par la rénovation et la remise sur le marché de biens vacants. Il faut proposer à nos concitoyens de pouvoir revenir habiter dans les centres pour répondre aussi aux questions d'environnement, d'emploi et de mobilité. Il faut territorialiser une politique qui tient trop peu compte des situations locales et échoue à appliquer les mêmes remèdes partout. C'est aussi cela que met en avant la colère exprimée par les gilets jaunes.

Les aides existantes pour l'habitat ancien

Les aides de l'Etat doivent-elles concerner l'habitat ancien ? Alors que les professionnels sont unanimes sur le soutien nécessaire à la construction neuve, les avis divergent sur ce point. Sur ce marché en effet, le caractère inflationniste de la solvabilisation des acquéreurs est régulièrement évoqué. Et les aides rabotées ou supprimées lorsqu'elles commencent à coûter trop cher à l'Etat. Le Denormandie dans l'ancien pourrait avoir le même effet, si les promoteurs qui choisiront de l'utiliser profitent de cette aubaine pour augmenter leurs prix comme ils le font, fréquemment de plus de 10 %, lorsqu'ils commercialisent les appartements « Pinel » comme des **produits financiers**.

- Le « Cosse » dans l'ancien n'a jamais bien fonctionné : il s'adresse à des acquéreurs qui s'engagent à faire d'un taudis un logement neuf ou à peu près, puisque le logement acheté doit être considéré comme non décent et a priori inlouable en l'état. Le « Denormandie dans l'ancien » reprend ce principe en l'assouplissant et en l'orientant vers les centres des villes moyennes, où les promoteurs ne vont pas.

- Le prêt à taux zéro soutient l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes. La version de ce prêt qui permettait d'acheter un logement ancien en y réalisant des travaux (pour 25 % du montant de l'opération) a disparu fin 2017 de la région parisienne et des grandes agglomérations.

- Les investisseurs qui choisissent le logement ancien hors de tout dispositif fiscal peuvent bénéficier du « déficit foncier » qui leur permet de déduire de leur revenu imposable les charges supérieures à leurs revenus locatifs, et notamment les travaux de rénovation, dans la limite de 10.700 euros par an, le surplus étant imputable sur les années suivantes.

- Enfin les contribuables qui acquièrent ou sont propriétaires d'un bien immobilier (situé dans un périmètre sauvegardé) peuvent bénéficier de la loi Malraux et défiscaliser 30 % du montant total de leurs travaux de restauration dans un plafond de 400.000 euros sur 4 ans. Cet investissement s'adresse plutôt aux personnes ayant une fiscalité très élevée, car il faut pouvoir en 1 ou 2 années digérer l'ensemble du budget travaux.

Catherine Sabbah

7 LE PARISIEN – 03/12/2018

« Construire en 10 ans 80 000 logements pour les classes moyennes »

IMMOBILIER Pilotée par l'ex-secrétaire d'Etat Benoist Apparu, la plate-forme in'li s'adresse aux familles et jeunes travailleurs.

PROPOS RECUEILLIS PAR
CYRIL PETER

A partir de quel constat in'li (contraction d'innovation et logement intermédiaire) a-t-elle été créée en octobre 2017 ?
Le manque de logements intermédiaires en Ile-de-France a des conséquences sociales très lourdes. Les Franciliens passent en moyenne 68 minutes par jour dans les transports. Cet éloignement, qui se répercute sur la qualité de vie et celle du travail, s'explique par le fait qu'à Paris et en petite couronne, les classes moyennes n'ont pas les revenus suffisants pour se loger correctement près de leur lieu d'activité. Ils sont trop riches pour le social et pas assez pour le privé.

Quelle est votre mission ?
In'li est née de la fusion de quatre sociétés d'Action Logement

(NDLR : l'ex-1 % logement), le premier propriétaire immobilier d'Europe avec un million d'habitations. Notre mission est de loger les salariés des entreprises qui versent 0,45 % de leur masse salariale annuelle à Action Logement. La différence, c'est qu'on ne fait pas du logement social, mais de l'intermédiaire (lire ci-dessous) pour les classes moyennes et jeunes actifs.

Avez-vous des objectifs précis ?

En Ile-de-France, in'li compte environ 100 000 locataires pour 42 000 logements intermédiaires, ce qui fait de nous le numéro un en la matière. Nous souhaitons en proposer 80 000 nouveaux d'ici 2027, sur les 150 000 dont a besoin la région. On monte progressivement dans la production : 1 700 logements en 2017, 3 600 en 2018, 4 500 en 2019...

Cela représente un investissement total de 18 Mds€.

Donc vous êtes aussi bâtisseur ?

Nous achetons 80 % de nos logements à des promoteurs, les 20 % restants sont construits par nous-mêmes. J'entends par là que nous avons acquis le terrain et choisi l'architecte et les entreprises du BTP. Sur nos 717 collaborateurs, la moitié sont des gardiens d'immeuble. Nous employons aussi des ingénieurs du bâtiment, des commerciaux et des développeurs fonciers qui négocient, par exemple, les droits de construire.

Quel est votre modèle économique ?

Contrairement aux bailleurs sociaux, nous sommes assujettis à l'impôt sur les sociétés et nous n'avons pas accès au même financement avantageux, nous sollicitons les banques. Dès 2019, on ira aussi sur les mar-

340 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES
EN 2017

chés obligataires (NDLR : endettement à moyen et long terme) et nous lancerons un premier fonds d'investissement. Nous avons une mission d'intérêt général, même si notre modèle économique est le même que celui de toutes les autres entreprises privées.

Qui sont vos clients ?

Un tiers des titulaires de baux ont moins de 30 ans et sont plutôt en couple. Le revenu moyen des familles est de 3 300 €. La moitié des locataires entrants louaient avant un bien du secteur privé.

Un propriétaire peut-il louer un de vos appartements ?

Oui, il peut venir chez nous à condition que ce soit sa résidence principale. Nous sommes souples car on n'est pas soumis à toutes les obligations du logement social.

Quels sont vos critères pour attribuer ou non un logement ?

Un, on regarde si la personne ne dépasse pas les plafonds de ressources. Deux, on vérifie qu'elle est bien salariée d'une entreprise cotisante. Comme tout acteur privé qui désigne ses locataires, nous ne prenons pas en considération l'ancienneté sur la plate-forme ou le temps de trajet domicile-travail.

Un organisme indépendant a-t-il un droit de regard sur vos choix ?

Oui, c'est l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), qui vérifie si on respecte les tranches de revenus.

En quoi in'li révolutionne la location d'appartements ?

Notre plate-forme de commercialisation, lancée il y a trois mois, est disponible sur appli et ordinateur. L'inscription se fait uniquement en ligne. On a fait le pari du numérique avec la mise en place d'un parcours digital, car notre cible de clientèle y est sensible. Dès 2019, nous proposerons par exemple la visite virtuelle et l'état des lieux numérique. Nous accueillons également six start-up, incubées dans nos locaux à La Défense (Hauts-de-Seine), qui travaillent sur des solutions innovantes pour notamment faciliter la vie de nos locataires.

Avez-vous prévu d'étendre vos services hors Ile-de-France ?

Nous avons des sociétés sœurs : in'li Aura pour Lyon (Rhône), in'li Grand Est pour Strasbourg (Bas-Rhin), in'li Paca pour Nice (Alpes-Maritimes) et Marseille (Bouches-du-Rhône) et enfin in'li Sud-Ouest pour Montpellier (Hérault), Toulouse (Haute-Garonne) et Bordeaux (Gironde). Notre ambition, sur la France entière, est d'avoir une offre de 100 000 logements intermédiaires d'ici 2027.

Des loyers 20 % moins chers que dans le privé

CRÉÉS EN 2014, les logements intermédiaires sont à mi-chemin entre les habitations à loyer modéré (HLM) et celles du marché libre. Ils sont dédiés aux ménages trop aisés pour être éligibles aux logements

sociaux mais dont les revenus ne sont pas assez élevés pour louer dans le parc privé. Les loyers sont plafonnés à 15 % ou 20 % en dessous des prix de ce dernier. Un célibataire qui veut postuler ne doit pas

gagner plus de 37 126 € par an. Un couple ne doit pas afficher des revenus supérieurs à 55 488 €. Ces appartements pour les familles et jeunes actifs de classe moyenne sont en priorité construits près des

bassins d'emplois, services et transports, dans les zones tendues : Paris et sa petite couronne, la région lyonnaise, la partie française de l'agglomération genevoise, la Côte d'Azur...

C.P.

LE MONDE – 01/12/2018

8 Uber, Deliveroo... Cet arrêt de la Cour de cassation qui inquiète les plates-formes numériques

Les autoentrepreneurs pourront s'appuyer sur cette décision de justice pour exiger des start-up leur requalification en salariés.

L'anxiété est en train de gagner les Deliveroo, Uber, Heetch et autres Stuart. Ces plates-formes numériques craignent que leur modèle économique ne soit remis en cause en France par un arrêt de la Cour de cassation, publié mercredi 28 novembre. La plus haute juridiction française a, en effet, décidé

de requalifier le contrat commercial d'un ancien livreur de Take Eat Easy, société aujourd'hui liquidée, en contrat de travail.

Un potentiel big bang pour un secteur qui emploie 200 000 indépendants, selon la Fédération nationale des autoentrepreneurs. « *En s'attachant à vouloir appliquer des règles établies bien antérieurement au développement de nouveaux secteurs économiques et désormais inadéquates, la Cour de cassation fait fi des évolutions non seulement économiques, mais également sociales que la transformation numérique induit, s'indigne l'Observatoire du travail indépendant. Pire encore, elle prend le risque d'ébranler tout le modèle économique du secteur des plates-formes numériques et, donc, l'activité directe des travailleurs indépendants.* »

En établissant que « *le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné* », au moyen d'un système de géolocalisation et d'un régime de sanctions, la Cour de cassation vise, en théorie, toutes les plates-formes, puisqu'elles fonctionnent ainsi.

Requalification du contrat commercial

A la suite de cet arrêt, tous leurs chauffeurs ou livreurs sous le statut d'autoentrepreneur pourront demander une requalification de leur contrat commercial en CDI. Or, jusqu'à présent, toutes ces demandes avaient échoué devant les tribunaux. « *Les conséquences financières sont potentiellement énormes, notamment au profit de l'Urssaf* », considère Jean-Marc Morel, expert-comptable au cabinet RSM.

« *Cet arrêt de principe donne un signal fort aux plates-formes numériques. La justice ne fermera plus les yeux sur leur activité, même si ces sociétés revendiquent la création de milliers d'emplois* », souligne Kevin Mention, l'avocat de dizaines de livreurs.

Pour l'instant, les start-up temporisent. « *L'impact médiatique de cet arrêt est important, car il s'agit de la première décision de la Cour de cassation sur la question. Mais ses conséquences devraient être néanmoins limitées, car peu ont les mêmes modalités de fonctionnement que Take Eat Easy* », veut-on croire au sein d'une société concernée.

« *Cela ne change rien pour nous*, défend Alexandre Fitussi, le directeur général de Glovo en France, qui travaille avec un millier de coursiers. *Aujourd'hui, nous travaillons avec la géolocalisation, mais nous n'avons pas de système de sanctions. Nos livreurs sont autonomes et se connectent quand ils le souhaitent à notre application.* » Uber et Uber Eats se défendent avec les mêmes arguments.

« Mort d'un modèle économique »

Elles « *ont du souci à se faire* », insiste M^e Mention. Non seulement toutes les plates-formes se servent de la géolocalisation, mais « *elles utilisent souvent des systèmes de sanctions implicites. Par exemple, si un livreur ne se connecte pas les vendredis et samedis pendant un mois, il ne pourra plus à l'avenir choisir ses créneaux de travail.* » D'autres n'hésitent pas à classer leurs chauffeurs selon le nombre de courses effectuées pour les rendre prioritaires ou les déclasser.

Cette décision signe « *l'arrêt de mort d'un modèle économique reposant sur le contournement du droit du travail, les tâcherons 3.0 et le dumping social* », a expliqué le juriste Jean-Emmanuel Ray, professeur à l'École de droit de Paris-I-Sorbonne à l'agence d'informations AEF. Cependant, note-t-il, « *en cas de requalification généralisée en contrats de travail et donc de dépôts de bilan de nombreuses plates-formes [celles-ci n'ayant pas les moyens de les salarier], sans même évoquer la montée d'un travail au noir, que vont devenir les dizaines de milliers de cyclistes Deliveroo et autres chauffeurs Uber, souvent discriminés à l'embauche, et pour lesquels il est plus facile de trouver des clients qu'un employeur ? Et qui, par ailleurs, n'ont guère envie d'avoir les horaires et les contraintes d'un emploi salarié ?* »

Face au développement de ces start-up, le gouvernement avait inclus dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) un amendement, porté par le député Aurélien Taché (LREM), permettant aux plates-formes de rédiger une charte offrant des droits sociaux (protection sociale, formation...) à leurs travailleurs indépendants. En échange, ces derniers ne pouvaient pas les attaquer en justice. Mais ça, « *c'était avant l'arrêt du 28 novembre 2018* », juge M. Ray.

Philippe Jacqué

LE FIGARO – 03/12/2018

9 Jean-Bernard Lévy : «L'électricité décarbonée a gagné»



INTERVIEW - Le PDG d'EDF voit une politique climatique ambitieuse à travers la feuille de route énergétique de l'exécutif.

Différée à plusieurs reprises, la présentation de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) était attendue avec impatience par EDF. Le chef de l'État a livré la semaine dernière la trajectoire tant pour le nucléaire que pour les énergies renouvelables. Le groupe va jouer un rôle clé dans la transition écologique revendiquée par l'exécutif. Cette feuille de route respecte-t-elle les intérêts d'EDF? Jean-Bernard Lévy, le patron de l'électricien, répond au *Figaro*.

LE FIGARO. - Emmanuel Macron et le gouvernement ont présenté, le 27 novembre, la politique énergétique de la France et sa programmation, la PPE, sur dix ans. Est-ce, comme certains le disent, la victoire d'EDF?

Jean-Bernard LÉVY. - La première victoire, c'est que la France ait une politique climatique ambitieuse, à la hauteur des engagements de la COP21, tout en garantissant la sécurité énergétique du pays et en cherchant à protéger le pouvoir d'achat des consommateurs. Ce n'est pas EDF qui a gagné, c'est l'électricité décarbonée. Parce que c'est l'électricité qui permet de passer d'un monde d'énergie fossile à un monde d'énergie décarbonée. Et c'est une bonne nouvelle pour EDF, qui s'inscrit bien dans cette perspective avec notre stratégie Cap 2030.

Le calendrier des arrêts de réacteurs nucléaires, qui commenceront au plus tôt en 2025 et plus vraisemblablement en 2027, est très proche du vôtre...

Ce que le président de la République a confirmé - et je m'en réjouis -, c'est que la France restera un grand pays nucléaire tout en s'engageant résolument dans le développement des énergies renouvelables. La France fait le choix du nucléaire, et non du gaz, pour assurer son énergie pilotable, avec l'hydraulique, qui est presque saturée. Le chef de l'État a aussi demandé à EDF de présenter une décision pour la construction de nouvelles centrales nucléaires. Nous n'avons pas été suivis dans toutes nos propositions versées au débat public, mais je pense que la filière nucléaire est renforcée par les arbitrages qui ont été rendus. Pour ce qui concerne le calendrier, l'objectif de 50 % de production en 2035 est posé, soit environ 45 réacteurs en activité, contre 58 aujourd'hui. D'ici à la fin du quinquennat, l'arrêt des deux réacteurs de Fessenheim (Haut-Rhin) est programmé. Pour la suite, la PPE a la sagesse de ne pas graver dans le marbre dès aujourd'hui ce qui se passera dans dix ans, mais d'envisager une fourchette dans laquelle quatre fermetures supplémentaires pourraient intervenir d'ici à

2028. Rendez-vous est pris en 2023. Le gouvernement pourra à ce moment-là se prononcer, en fonction de l'état du parc d'EDF, sous le strict contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), mais aussi de l'évolution de la demande d'électricité, du développement des interconnexions avec les pays voisins et de l'évolution du «mix» énergétique, à la fois en France et en Europe.

Des fermetures à partir de 2027 et a fortiori dès 2025 supposent-elles une indemnisation d'EDF par l'État, comme pour Fessenheim?

Le Conseil constitutionnel a récemment rappelé que si des textes portent préjudice à l'intérêt social de l'entreprise, celle-ci est en droit de demander une indemnisation. Toutes choses égales par ailleurs, EDF a indiqué que l'intérêt social amène à un calendrier de fermetures qui commence en 2029. Il est donc probable qu'une compensation serait nécessaire pour des fermetures antérieures à cette date, mais le moment venu, il reviendra au conseil d'administration d'EDF d'examiner cette question.

Regrettez-vous que le gouvernement n'ait pas plus clairement approuvé le lancement d'un futur programme de construction d'une série d'EPR?

Le gouvernement avait déjà publiquement fait savoir qu'il ne déciderait pas avant la mise en service de Flamanville 3. La PPE donne trois ans à EDF, jusqu'en 2021, pour démontrer la pertinence économique d'une filière de nouveaux réacteurs EPR 2, afin que l'exécutif soit en mesure de se prononcer. À nous de constituer un dossier complet et crédible, sur le plan technologique, économique et financier. L'avancement du chantier de Flamanville, pour une mise en service à la jonction de 2019-2020, me rend confiant, ainsi que le bon fonctionnement depuis cet automne du réacteur de Taïshan 1 en Chine. Puisque cet EPR, le frère aîné de la série, marche bien, il n'y a pas de raison que cela ne soit pas le cas pour le frère cadet de Flamanville.

La PPE trace des objectifs ambitieux pour le renouvelable. Y aura-t-il suffisamment de moyens mis à disposition pour les atteindre?

La PPE a chiffré ces moyens nécessaires puisque l'enveloppe annuelle de financement des renouvelables passe de 5,5 milliards à 7-8 milliards d'euros. Le gouvernement de facto retient un critère pour allouer les investissements collectifs: les efforts se concentreront sur les technologies les plus efficaces en termes de tonne de CO2 évitée. C'est à nos yeux la bonne analyse, qui crédibilise les objectifs climatiques. Les filières qui sont à maturité technologique, comme le solaire et l'éolien terrestre, seront donc appuyées en priorité, et d'autres encouragées, comme l'éolien en mer. Les autres devront continuer à faire leurs preuves. Le soutien aux énergies renouvelables est me semble-t-il hiérarchisé.

Cette sélectivité est-elle également la règle chez EDF?

La PPE envoie des signaux clairs, qui nous permettent de déployer notre propre stratégie climatique. L'an dernier, EDF a lancé un plan solaire ambitieux, avec un objectif de 30 gigawatts installés d'ici à 2035. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la PPE qui implique environ 100 gigawatts photovoltaïques à cet horizon. Cela suppose de changer de braquet car au rythme actuel, il faudrait presque un siècle pour atteindre cet objectif. L'État doit simplifier les règles du jeu et changer le dimensionnement des appels d'offres. EDF se prépare comme prévu à accélérer le rythme à partir de 2020 et à concentrer ses investissements sur le sol français pour parvenir à une industrialisation de cette filière dans notre pays.

La France vit au rythme des protestations des «gilets jaunes». Et pourtant tout indique que les prix de l'électricité augmenteront, à très court terme dès le 1er février 2019, et sur le moyen et long terme pour financer la transition. Comment résoudre l'équation?

C'est à la Commission de régulation de l'énergie qu'il revient de proposer les tarifs réglementés au gouvernement. Nous appliquons les décisions. Mais la hausse de la facture mensuelle d'énergie n'est pas une fatalité: nous devons davantage aider les Français à aller vers une énergie décarbonée et à faire des économies d'énergie. Sur le long terme, j'ai la conviction que l'électricité sera de plus en plus compétitive par rapport aux énergies fossiles, en particulier grâce aux véhicules électriques et aux pompes à chaleur.

Vos concurrents veulent disposer de plus d'électricité nucléaire, alors que le système plafonne aujourd'hui cette possibilité. Ce serait un moyen d'éviter la hausse de la facture de leurs clients...

Ce système a été conçu pour que nos concurrents puissent nous prendre des parts de marché. Eh bien, c'est fait! Résultat, nous avons maintenant comme concurrents de très grands groupes, souvent très riches, qui bénéficient d'un mécanisme asymétrique, au détriment d'EDF, et en bénéficiant des investissements réalisés par EDF. Nous les subventionnons! Relever le plafond des volumes n'aurait pas de sens. Nous demandons en revanche de relever le prix de gros auquel nous devons vendre notre électricité, de façon à ce que le système incite effectivement nos concurrents à investir dans des capacités de production plutôt qu'à parasiter.

Le président de la République demande à EDF de réfléchir à une nouvelle organisation qui tienne à la fois compte de la spécificité de l'activité nucléaire et sans remettre en cause «l'intégrité» du groupe. Quelles propositions ferez-vous?

Nous allons travailler sur ce sujet dans les prochains mois. Le problème qui se pose est en fait le suivant: le groupe EDF, du fait du montant important de ses investissements, voit son endettement augmenter structurellement chaque année, sauf à prendre des mesures exceptionnelles comme nous l'avons fait ces dernières années avec la réalisation d'un plan de cessions massif (10 milliards d'euros) et d'une augmentation de capital. Dès lors, nous devons examiner si une autre structure juridique et financière de nos actifs peut être plus efficace.

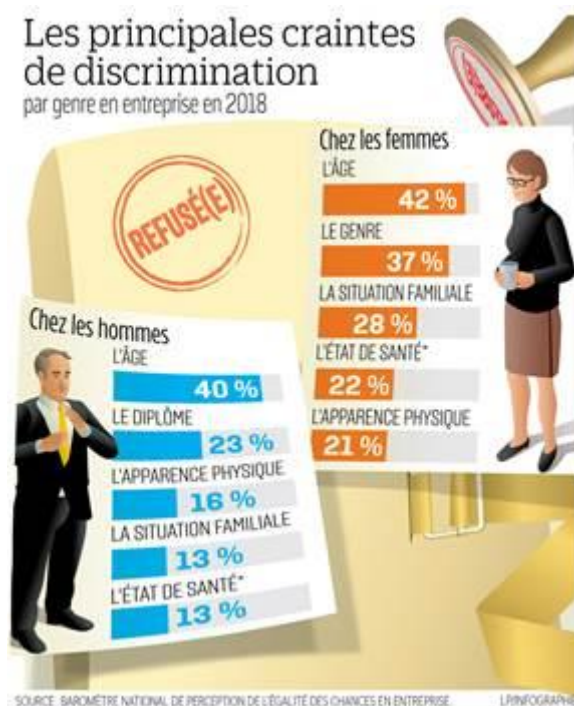
[EPR, prix de l'électricité, réorganisation... EDF confronté à une série de défis majeurs](#)

Frédéric de Monicault

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 01/12/2018

10 La peur d'être discriminé selon son âge encore très forte en entreprise



Selon le dernier baromètre national de perception de l'égalité des chances dévoilé ce vendredi par le Medef, les clichés ont la vie dure en entreprise.

Ils seraient « fainéants, trop fatigués, peu adaptables et peu férus de nouvelles technologies ». Voilà quelques poncifs qui collent à la peau des seniors, selon Laurent Depond, en charge du dossier de la diversité en entreprise au Medef. En France, l'âge représente la plus grande crainte de [discrimination](#) aussi bien pour les femmes que pour les hommes, suivi par le sexe pour les femmes et le niveau de diplôme pour les hommes. Telles sont les conclusions du septième baromètre national de perception de l'égalité des chances dévoilé ce vendredi par le Medef, première organisation patronale en France. « L'âgisme est un problème franco-français qui prend de l'ampleur », interpelle Laurent Depond.

Certes, le taux d'emploi des seniors a quasiment triplé en 10 ans dans notre pays, selon l'Insee. Mais dans le même temps, ils se sentent de plus en plus exclus du monde impitoyable de l'entreprise. « Que ce soit au moment de l'embauche ou concernant le parcours de carrière, pour obtenir une promotion par exemple, les clichés sur les seniors perdurent et s'amplifient », poursuit-il. Soixante et un pour cent des ouvriers se sentent concernés par cette crainte contre 39 % des cadres alors qu'en 2017, ils n'étaient que 25 % d'ouvriers et 18 % de cadres à être touchés.

Même motif de préoccupation du côté des plus jeunes qui, eux, ne seraient pas assez expérimentés. De plus en plus d'entreprises mettent en place des mesures volontaristes pour lutter contre ce type de stéréotypes. « C'est le cas d'Orange qui tente de développer l'alternance pour recruter des salariés plus jeunes. Ou encore, à échelle plus réduite, de Converse, centre d'appels basé à Nice qui développe une politique de recrutement vis-à-vis des seniors », relève encore Laurent Depond.

Effet #MeToo

La peur d'être discriminé en fonction de son sexe connaît une hausse importante cette année, relève le baromètre (+ 7 points en un an). Sans grande surprise, cette crainte est plus prégnante chez les femmes à 37 % (+ 9 points en un an) contre 10 % chez les hommes (+ 5 points en un an). « Cette augmentation s'explique en partie par le contexte particulier de l'année 2017 avec le scandale de l'affaire Weinstein », souligne-t-on au Medef qui met aussi en avant « le concept de charge mentale ». [Le mouvement #MeToo](#) aurait fait émerger une peur de discrimination plus importante chez les jeunes générations, les millenials. Sans oublier, néanmoins, que les personnes interrogées estiment que le « premier perturbateur d'ambiance en entreprise » serait, cette année encore, les allusions à caractère sexuel à 16 %.

Faut-il encore y voir un effet indirect de l'affaire Weinstein ? A la machine à café, les moqueries en lien avec les stéréotypes de genre perdent du terrain en 2018. « Elles se positionnent derrière les heures d'arrivée et de départ (59 %), l'âge (49 %) et l'apparence physique (49 %). « On entend encore trop souvent des plaisanteries comme *Mais tu as encore pris une journée de RTT ?* quand un collègue part à 19 heures pour s'occuper de son enfant ou aller à une pièce de théâtre », dénonce Dominique Carlac'h, vice-présidente du Medef, qui appelle de ses vœux les entreprises françaises à faire évoluer leurs pratiques.

Bérandère Lepetit

LE FIGARO – 03/12/2018

11 Les ambulanciers protestent contre la refonte du financement des transports sanitaires

Depuis 5h30 ce lundi matin, plusieurs centaines de véhicules bloquent le pont de la Concorde à Paris, face à l'Assemblée nationale. Ils réclament la suspension d'une réforme du financement des transports sanitaires qui menace, selon eux, les petites et moyennes entreprises du secteur.

Les ambulanciers aussi sont en colère et le font savoir. Sirènes hurlantes et gyrophares en action, depuis 5h30 ce lundi matin, plusieurs centaines de véhicules bloquent le pont de la Concorde à Paris

(9e), devant l'Assemblée nationale ainsi que l'accès à la place depuis la rue de Rivoli, à l'appel de l'Association de défense des transporteurs sanitaires. Les manifestants protestent contre [le projet de loi de financement de la Sécurité sociale \(PLFSS\)](#), qui va être présenté ce lundi devant les députés pour le vote définitif. Plus particulièrement, l'article 80 qui réforme le financement des transports sanitaires et dont ils demandent l'abrogation.

La mesure, entrée en vigueur depuis le 1er octobre, prévoit que la prise en charge financière d'une partie des transports sanitaires revienne directement aux hôpitaux et cliniques plutôt qu'à l'Assurance maladie. Ce sont les trajets d'un établissement médical à un autre qui sont concernés. Le trajet entre le domicile du patient et l'hôpital reste à la charge de la Sécurité sociale.

L'objectif de cette réforme: responsabiliser les établissements de santé, forts prescripteurs de transports sanitaires, mais qui ne paient qu'une faible part de la dépense totale. En conséquence, le choix de l'opérateur pour effectuer ces trajets se fait désormais via des appels d'offres. C'est ce que dénoncent les ambulanciers. Dans ce secteur essentiellement composé de petites structures, les professionnels redoutent que les hôpitaux travaillent en priorité avec de grands groupes qui pratiquent des prix plus attractifs sur lesquels ils ne pourront pas s'aligner.

Une baisse de chiffre d'affaires de 20 et 30%

«C'est actuellement dramatique pour nous, car 80% des 5.600 sociétés, que nous sommes aujourd'hui, TPE et PME, sont menacées de fermeture», explique à [France Bleu Paris](#), Damien Chène, ambulancier et représentant du collectif de la Nouvelle Aquitaine présent à Paris ce lundi. «Les fermetures de certaines sociétés ont déjà commencé, certaines sont déjà en liquidation judiciaire alors que ça ne fait que deux mois que cet article est mis en place. C'est dramatique pour nous», ajoute le manifestant.

«On a perdu entre 20 et 30% de notre chiffre d'affaires mensuel depuis le 1er octobre. J'ai mis deux personnes au chômage ce mois-ci», témoigne auprès du Figaro, Jordan, patron d'une entreprise de 10 employés. «À Paris nous ne sommes pas les plus touchés car la demande est vraiment forte en général. Mais en province, il y a beaucoup de petites entreprises qui ont dû fermer boutique car elles n'ont pas les moyens de baisser de 40 à 50% leur prix comme le font les grosses firmes du secteur» complète-t-il.

Comme début novembre, quand [des centaines d'ambulances avaient bloqué le périphérique parisien](#), les fédérations représentatives du secteur n'ont, elles, pas appelé à manifester. Mi-novembre, plusieurs dizaines d'ambulanciers s'étaient rassemblés derrière les Invalides à Paris sans bloquer la circulation. Mercredi dernier, [quelque 300 ambulances et taxis avaient déjà manifesté à Marseille, Bordeaux et Lyon](#). Mi-novembre, plusieurs dizaines d'ambulanciers s'étaient rassemblés derrière les Invalides à Paris sans bloquer la circulation.

En solidarité avec les «[gilets jaunes](#)», certains ambulanciers arboraient la chasuble jaune fluo sur le tableau de bord de leur véhicule. Ils ont été rejoints par de nombreux chauffeurs de VTC.

Arthur Marcadé

POLITIQUE

L'OPINION – 03/12/2018

12 Crise des gilets jaunes: Macron cherche la sortie



Le gouvernement et la majorité restent confrontés à une difficulté majeure : à qui parler ? Les manifestants eux-mêmes prennent de plus en plus conscience des conséquences de leur manque de leaders

De retour du G20 de Buenos Aires, Emmanuel Macron a demandé dimanche à Edouard Philippe de recevoir une délégation de Gilets jaunes ouverts au dialogue et au ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, de réfléchir à une éventuelle adaptation du dispositif policier. Le Premier ministre doit également annoncer les contours de la consultation nationale.

Les touristes sont perdus. Dimanche matin, ils ne photographient pas l'Arc de Triomphe mais les vitres brisées et le jardin saccagé d'un hôtel particulier, place de l'Etoile. Les cartouches vides de gaz lacrymogène roulent et les bris de verres craquent sous leurs pieds. Les touristes sont perdus, mais ils ne sont pas les seuls.

Comme s'il voulait appuyer sur « pause » dans toute cette agitation, Emmanuel Macron s'est montré, en se rendant dans le quartier des Champs-Élysées en fin de matinée, mais sans prendre la parole officiellement. Tout juste a-t-il adressé deux tweets de remerciement aux pompiers et forces de l'ordre. Il a également demandé au Premier ministre de recevoir les chefs de parti et à son ministre de l'Intérieur d'engager une réflexion « sur la nécessité éventuelle d'une adaptation du dispositif du maintien de l'ordre dans les jours à venir ».

Samedi, pour la troisième semaine consécutive, la majorité a assisté, impuissante, à des **violences commises** au cœur des manifestations organisées par **les Gilets jaunes**. Avec un effet crescendo. Le 17 novembre, on a vu la place de la Concorde illégalement occupée. Le 24, des barricades se dresser sur les Champs-Élysées. Le 1^{er} décembre, des quartiers de Paris éloignés de plusieurs kilomètres les uns des autres s'embrasent.

Sur le plateau de TF1, le soir même, Christophe Castaner reconnaissait étonnamment les limites humaines du dispositif de sécurité : « 66 000 policiers, gendarmes étaient déployés sur tout le territoire. C'est la quasi-totalité de ce que nous pouvons mobiliser (...). Les professionnels du désordre ont éclaté les sites d'intervention. A certains moments, les forces de l'ordre ont couru derrière eux. » Sécuriser les autres quartiers de la capitale ? « Il aurait fallu que je retire 3000, 4000, 5 000 hommes mobilisés en province. »

Policiers poursuivis. L'instauration d'une zone hermétique autour des Champs-Élysées, avec contrôle systématique pour y pénétrer, n'a eu d'autre effet que d'éparpiller les manifestants à la lisière de ce périmètre. Toute la journée, gendarmes et policiers ont subi les assauts de petits groupes, beaucoup plus mobiles qu'eux, engoncés et caparaçonnés. Les casseurs ont poursuivi les forces de l'ordre. Le monde à l'envers.

Pire, les heurts se sont propagés à des métropoles comme Bordeaux, Toulouse, Saint-Etienne et à de plus petites communes telles Charleville-Mézières, Le Puy-en-Velay ou Longeville-lès-Saint-Avold, en

Moselle. Les fronts se multiplient au fil des semaines et l'exécutif ne parvient pas à contenir les violences.

Paumée sur le terrain sécuritaire, la majorité l'est aussi sur celui de la concertation avec les Gilets jaunes. Le cuisant échec de l'invitation lancée par Matignon vendredi est dans les têtes. Edouard Philippe espérait asseoir autour de la table les huit porte-parole du mouvement. Un seul s'est déplacé, Jason Herbert, pour ressortir vingt minutes après.

Députés éclaireurs. Dans ce contexte, comment imaginer un dialogue ? « La grande complexité, c'est qu'il n'y a personne en face de nous, reconnaît le député LREM de Paris, Sylvain Maillard. Notre raison d'être, c'est d'aider les gens. Et là, ils ne viennent même pas au rendez-vous. Nous pourrions annoncer une mesure, même ambitieuse, si nous ne sommes pas sûrs de taper dans le mille, elle ne servirait à rien. » Partout, des députés invitent à patienter et des Gilets jaunes s'impatiente. « La situation s'enkyste. On a besoin de gens en face de nous », plaide l'élus parisien.

La macronie se raccroche à la moindre main tendue par les contestataires. L'appel à la négociation lancé par des « Gilets jaunes libres » dans [Le JDD](#) est-il le signe qu'une organisation se met en place ? En réalité, certains signataires ont été rejetés par la base depuis plusieurs jours, voire semaines. Le Toulousain Benjamin Cauchy est attaqué sur les réseaux sociaux. Jacline Mouraud est accusée dans des vidéos complotistes d'être à la solde du gouvernement.

Les « Gilets jaunes libres » (de quoi ? de qui ?) sont suivis par moins de 400 personnes sur Facebook. Les branches poussent dans l'anarchie, les groupes font scission d'un clic. Les têtes qui dépassent sont coupées. Jason Herbert, à sa sortie de Matignon, confiait avoir été menacé de mort sur les réseaux sociaux. Les tentatives pour nommer des représentants départementaux, puis régionaux et nationaux ont échoué. Quel Gilet jaune aura finalement la stature pour encaisser les coups de ses propres camarades et assumer le dialogue avec l'exécutif ?

La question plonge la majorité dans un brouillard encore plus épais. Toutes les forces sont mobilisées pour dénicher des Gilets jaunes ouverts au dialogue partout sur le territoire. Mercredi, Edouard Philippe a rencontré le bureau du groupe LREM de l'Assemblée pour l'informer que les députés marcheurs joueront un rôle essentiel dans [la concertation citoyenne](#). « Les parlementaires sont de bons conseillers pour comprendre qui mettre autour de la table, explique l'entourage de Gilles Le Gendre, le président du groupe. L'exécutif, lui, doit arrêter le type de lieu dans lequel doivent se tenir les discussions : un lieu neutre ou une préfecture, une mairie. »

Oui mais voilà... « Franchement, je ne vois pas bien, pour l'instant, qui accepterait de se présenter face au sous-préfet, confie un député du sud-ouest. Déjà avec moi, sur un point de blocage, la discussion est difficile... On ne va pas quand même pas organiser des Etats généraux sur des ronds-points ? »

Foire aux idées. Dans la confusion, les initiatives se multiplient pour sortir Emmanuel Macron de l'ornière. Neuf députés de la majorité ont appelé les Gilets jaunes à venir travailler avec eux à l'Assemblée nationale pour « contribuer à créer de nouvelles formes d'expression citoyennes et démocratiques ». D'autres, venus de la gauche, réclament un moratoire de trois mois de la hausse des taxes du prix du carburant. L'élus lyonnais Bruno Bonnell demande un audit de la suppression de l'ISF. Le groupe « débattrà toujours », répond Gilles Le Gendre, qui se pose en « garant » de cette liberté de propositions. Mais dans le cadre voulu par l'exécutif, à savoir les concertations locales.

[Fraîchement élu délégué général du parti La République en marche](#), Stanislas Guerini veut également prendre sa part dans la gestion du conflit. Il va distribuer aux militants des éléments pour mettre en perspective l'action du gouvernement. Au lendemain des violences, les cadres de la majorité s'échangeaient des argumentaires et des infographies, notamment pour expliquer à quoi servent les impôts des Français. L'équipe de Guerini, dont le député des Hauts-de-Seine Adrien Taquet, espère également cartographier des éléments « raisonnables » chez les Gilets jaunes. Dans une boucle Telegram, les remontées du terrain font état de quelques zones qui semblent échapper à toute médiation : l'est de la France, le Var et le Vaucluse, par exemple.

Perdue dans le maintien de l'ordre, perdue dans la concertation, la majorité est perdue dans les réponses à apporter aux Gilets jaunes. Même si le député de Paris, Sylvain Maillard, réfute cette lecture : « Les nombreuses propositions s'expliquent par l'enthousiasme de chacun à trouver une solution. » De l'enthousiasme, Victor Hugo écrivait : « Une insurrection est un enthousiasme. L'enthousiasme peut se mettre en colère ; de là les prises d'armes. »

[Les sept erreurs qui ont conduit Macron dans l'impasse](#)

[Gilets jaunes: un programme économique devenu fantasmagorique](#)

Matthieu Deprieck

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 03/12/2018

13 Climat : 196 pays en état d'urgence à Katowice

Réunis à Katowice (Pologne) depuis dimanche, les représentants des 196 Etats faisant partie de l'accord de Paris ont deux semaines pour lui redonner vie et lui faire porter des ambitions à la hauteur de l'urgence climatique. Mais le pessimisme prévaut.

Trois ans après l'alignement de planètes de la [COP 21](#) , qui a permis de mettre au jour l'accord de Paris, la lutte contre le réchauffement va-t-elle entrer dans un grand trou noir ? Le contexte dans lequel la 24e conférence mondiale des Nations unies sur le climat - la COP 24 - s'est ouverte officiellement dimanche à Katowice (Pologne) a rarement été aussi déprimant, tant au plan scientifique que géopolitique.

Depuis 2015, la « conjoncture climatique » n'a cessé de s'aggraver. Ces quatre dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont remonté en 2017 avec la reprise des rejets de CO₂, portés à un niveau historique (53,5 gigatonnes) qui ne permet pas de contenir le réchauffement futur nettement en dessous de 2 degrés et encore moins à 1,5 degré, comme le stipule l'accord de Paris. D'autant qu' [une hausse s'annonce également pour 2018](#) .

Tout semble en place pour que le sombre scénario présenté début octobre par le GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, se réalise. A savoir qu'en l'absence de « *mesures rapides et sans précédent* », il n'y aura même pas besoin de patienter jusqu'à la fin du siècle pour atteindre 1,5 degré de plus. Ce sera chose faite entre 2030 et 2052.

Pour l'éviter, il faudrait que les émissions mondiales de CO₂ chutent de 45 % environ en 2030 par rapport à 2010. Mais elles n'en prennent pas la direction, la plupart des Etats, dont la France, n'ayant pas décidé les engagements suffisants ou ne les remplissant pas, comme vient de le rappeler [un rapport spécial des Nations unies](#) .

Faire fonctionner l'accord de Paris

Un des enjeux de la [COP 24](#) est de les faire s'entendre sur un niveau d'ambition qui réponde à l'urgence climatique, sachant que chaque pays a jusqu'à 2020 pour revoir à la hausse la contribution nationale volontaire qu'il a déposée en 2015.

Les 196 nations qui ont approuvé l'accord de Paris ont surtout l'impérieuse nécessité de le faire fonctionner. Leurs négociateurs et représentants élus ont deux semaines pour s'entendre sur le contenu de son mode d'emploi - le « rule-book » - qui doit fixer tout une série de règles universellement admises. Celles-ci portent entre autres sur la « transparence », c'est-à-dire la façon dont les Etats vont

devoir rendre compte de leurs actions, leurs financements, leurs résultats. Ainsi que le degré de flexibilité accordé aux pays les plus pauvres.

Un pays hôte peu allant

Faut-il y voir un signe de mauvais augure ? Les chefs d'Etat et de gouvernement invités lundi à éclairer cette COP sur leurs projets pour relancer le processus de l'accord de Paris et susceptibles de faire preuve d'exemplarité, seront rares. Annoncé, le Premier ministre français Edouard Philippe a renoncé pour cause de crise des gilets jaunes. La présence de son homologue néerlandais aura du mal à effacer l'état de morosité générale provoqué par le retrait d'autres grands acteurs politiques.

En premier lieu, celui de Jair Bolsonaro qui fait mine, pour l'instant, d'emboîter le pas de Donald Trump qui a retiré les Etats-Unis de l'accord de Paris. Le futur président du Brésil [a d'ores et déjà renoncé à organiser la COP25](#), ce qui n'augure rien de bon. La Pologne, la puissante invitante, n'est guère plus allante. Son économie très liée au charbon ne la pousse pas à se démenter pour réduire ses émissions de CO2. Le pays plaide pour une « *transition juste* » pour les salariés de l'industrie extractive, la plus impactée par cette difficile transition vers un monde décarboné.

Joël Cossardeaux

LE FIGARO – 03/12/2018

14 G20 : Trump et Xi concluent une trêve commerciale

Les grands dirigeants du monde ont évité un échec retentissant au sommet du G20. Les États-Unis restent isolés sur le dossier climat.

Au lever de rideau du grand ballet diplomatique de Buenos Aires, [les principaux danseurs semblaient davantage prêts à en découdre qu'à respecter une chorégraphie synchronisée](#). Surtout, la communauté internationale était suspendue au tango promis par Donald Trump et Xi Jinping. C'est «un moment difficile pour la coopération multilatérale», commentait l'autre Donald - Donald Tusk -, le président du Conseil européen, vendredi matin en ouverture du sommet du G20. Christine Lagarde, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), avertissait sur les risques pour l'économie mondiale d'une escalade de la guerre commerciale entre Washington et Pékin. Finalement, le Groupe des vingt États les plus puissants de la planète est parvenu, samedi, à endosser un communiqué commun tandis que les présidents américain et chinois sont convenus d'une trêve.

À l'issue du sommet proprement dit, Xi Jinping et Donald Trump se sont retrouvés pour le dîner dans l'hôtel du président américain, un palace du XIXe en centre-ville, plus élégant que l'impersonnel centre de conférences qui accueillait le G20. C'est autour d'un steak grillé aux oignons rouges, arrosé d'un malbec Nicolas Catena Zapata 2014, que les leaders des deux premières puissances mondiales, flanqués de leurs ministres, ont enterré la hache de guerre commerciale.

Le président américain ne mettra pas à exécution [sa menace de relever, le 1er janvier, à 25 %, les droits de douane sur les importations chinoises d'un montant de 200 milliards de dollars](#), déjà taxées à 10 %. En contrepartie, selon la Maison-Blanche, la Chine s'est engagée à des achats «très substantiels» de produits américains, notamment agricoles. [Si cette désescalade soulage la communauté internationale, il ne s'agit que d'«une pause temporaire»](#), analyse Paul Ashworth du cabinet Capital Economics.

Les deux parties se sont donné [90 jours pour négocier sur les «transferts de technologies forcés»](#), «la protection de la propriété intellectuelle» ou encore les «cyber-intrusions». Autant de sujets d'inquiétude que l'Union européenne (UE) partage avec Donald Trump, tout en divergeant sur les méthodes. Une fois encore, le «dealmaker» new-yorkais aura amené un partenaire à promettre des concessions, après

avoir exercé sur lui une pression maximale. En l'espèce, des droits de douane imposés depuis l'été sur 45 % de la valeur des biens chinois exportés en Amérique.

Ce dîner d'apaisement sino-américain est donc venu conclure un sommet qui a lui-même évité l'échec redouté. Les sherpas ont négocié une cinquantaine d'heures en terminant par une nuit blanche pour boucler la «déclaration des dirigeants du G20» sur un «consensus pour un développement équitable et durable». Dans ce texte commun, modèle de dentelle diplomatique, l'UE (qui négocie au nom des États sur le commerce), pour complaire à Donald Trump, a renoncé à inscrire le mot «protectionnisme». Mais, en échange, les Européens ont obtenu de faire figurer «le système de commerce international» «fondé sur des règles». Emmanuel Macron y voit un «soutien unanime au multilatéralisme». La principale nouveauté est que les grands dirigeants du monde s'engagent à réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les Occidentaux estiment que l'OMC a trop laissé la Chine imposer des pratiques commerciales inéquitables.

Sur le climat, l'autre grand sujet de fracture au sommet, [la divergence entre Trump et le reste du monde](#) est inscrite noir sur blanc. «Les signataires de l'accord de Paris» (à la COP21 en 2015) «s'engagent à sa pleine mise en œuvre». Conserver une mention de l'accord de Paris était «notre ligne rouge», rappelle Emmanuel Macron. Le communiqué appelle au succès de la nouvelle conférence de l'ONU sur le climat (COP24) qui débute cette semaine à Katowice en Pologne et [fait référence au dernier rapport alarmiste du Giec](#) sur les impacts du réchauffement.

Mais dans un paragraphe suivant, les États-Unis «réitèrent leur décision de s'être retirés de l'accord de Paris», «un accord tueur d'emplois», commentait samedi un haut responsable de la Maison-Blanche. Ce dernier a d'ailleurs tenté d'enfoncer un coin entre les 19 autres parties en assurant que la Turquie, l'Arabie saoudite et la Russie hésitaient à soutenir encore l'accord de Paris. La Chine, pour sa part, soutient les efforts contre le changement climatique, s'est réjoui Emmanuel Macron, qui estime par ailleurs que «le grand message de ce sommet, c'est que l'Europe se fait entendre quand elle est ferme et unie». Il a toutefois reconnu que ces réunions sont «comme des plaques tectoniques, avec parfois des jaillissements», mais souvent des résultats «illisibles», avant de quitter le printemps austral pour retrouver un Paris automnal, saccagé par les casseurs.

Fabrice Nodé-Langlois

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

